



## BIEVRE : NATURA 2000 PREND DE PLUS EN PLUS FORME

### Natura 2000 : une philosophie européenne

Natura 2000 est un projet européen de gestion de la nature. Il s'agit d'établir sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne, un réseau écologique cohérent de sites de grande valeur biologique, reconnus sensibles ou menacés.

La désignation des sites Natura 2000 s'appuie sur les directives européennes de 1979 et de 1992.

- La Directive 79/409/CEE ou Directive « Oiseaux » vise la protection des oiseaux sauvages sur le territoire communautaire et des habitats d'espèces les plus menacées. Ces habitats sont érigés en zones de protection spéciale (ZPS).
- La Directive 92/43/CEE ou Directive « Habitats » ou encore Directive « Faune-Flore-Habitats » vise quant à elle le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Ces habitats sont érigés en zones spéciales de conservation (ZSC).

### Natura 2000 en Région Wallonne

Chaque Etat membre de l'Union Européenne est tenu :

1. de transcrire les deux directives dans son tissu législatif et ensuite
2. de proposer une liste nationale de sites candidats au réseau Natura 2000

la Région Wallonne, après quelques écueils juridico-économiques avec l'Europe, a finalisé la transcription des directives le 6 décembre 2001 avec le décret dit « de la Saint Nicolas » ou décret Natura 2000. Sa publication au Moniteur Belge s'est faite le 22 janvier 2002.

A partir de là, les choses sont allées assez vite. Et le 26 septembre 2002, le Gouvernement Wallon a arrêté une liste de 231 sites qu'il a transmis à l'Europe. Ces sites couvrent une superficie de 217.672 ha soit 13 % du territoire wallon. Les sites que retiendra l'Europe, retourneront ensuite à la Région pour la mise en œuvre des régimes de gestion active.

Restent à venir, les différents arrêtés de désignation de ces sites où seront précisées toute une série d'éléments dont les contraintes et les moyens. Puis suivront l'établissement de contrats de gestion active entre les propriétaires et occupants des sites et la Région Wallonne, sous seing de notaire.

## Et la Commune de Bièvre ?

(carte visible auprès de votre administration communale)

7 sites Natura 2000 sont proposés dans la commune de **Bièvre** Ils couvrent une superficie de **975,1 ha** soit environ **8,9 %** du territoire communal. Voici sous forme de tableau, les sites concernés.

Code	Nom du site	Superficie totale	Superficie de la Commune	Superficie autres communes	Directive visé (ZPS= Dir. « oiseaux » ZSC= Dir. « Habitats »)
BE34025	<b>Haute-Wimbe</b>	3094 ha	2,04 ha	Daverdisse (1063,65 ha.) Wellin (1058,97 ha.) Beauraing (968,38 ha.) Gedinne (0,34 ha.)	ZPS + ZSC
BE34042	<b>Bassin de la Semois de Bouillon à Alle</b>	1676 ha	0,02 ha	Bouillon (1645 ha.) Vresse-sur-Semois (29,66 ha.) Paliseul (0,38 ha.)	ZSC
BE35041	<b>Bassin de la Houille en amont de Gedinne</b>	1431 ha	0,13 ha	Gedinne (1430,78 ha.)	ZPS + ZSC
BE35042	<b>Vallée de l'Almache en amont de Gembes</b>	1194 ha	771,82 ha	Daverdisse (312,96 ha.) Gedinne (109,53 ha.)	ZPS + ZSC
BE35044	<b>Bassin du Ruisseau du Rux au Moulin</b>	499 ha	106,58 ha	Vresse-sur-Semois (325,44 ha.), Gedinne (67,1 ha.)	ZSC
BE35045	<b>Vallée de la Semois en aval d'Alle</b>	1801 ha	1,63 ha	Vresse-sur-Semois (1798,27 ha.)	ZSC
BE35046	<b>Vallée du Ruisseau de Gros Fays</b>	93 ha	93 ha	—————	ZSC

## Que doit faire tout acteur économique inclus dans ou près d'un site Natura 2000 ?

La Région Wallonne, dans sa logique de faire du Réseau Natura 2000 une réalité vivante et fidèle à ses engagements, a procédé à un recrutement de deux cadres-Natura 2000 (niveau 1 et 2) par direction extérieure de la DNF. Ceux-ci sont chargés de gérer tous les dossiers du réseau en rapport avec les acteurs locaux.

Ainsi, tout agriculteur, fermier, pêcheur, chasseur, forestier ou autre acteur local qui souhaite développer une activité dans ou près d'un site Natura 2000, doit consulter la DNF (direction de Dinant, Ir Jean-Sébastien SIEUX Tél : 082/22.40.17 Fax : 082/22.42.92), pour savoir si l'activité est compatible avec les objectifs de désignation et de gestion Natura 2000.


Il est évident que chaque acteur inclus dans un site Natura 2000 sera invité à participer à l'élaboration d'un contrat de gestion active du site concerné.

**Le Centre Natura 2000 de Rochefort** ou le site Internet (<http://natura2000.wallonie.be>) vous informeront sur les types d'habitats et/ou espèces protégés dans les différents sites.

Le Centre se tient également à disposition de tout demandeur (groupe, association ou autre acteurs locaux) pour une séance d'informations.

La **carte** suivante matérialise dans l'entité communale de **Bièvre**, les différents sites.

*Ir Tomy TCHATCHOU*  
Centre Natura 2000 de Rochefort

	F.U.S.A.Gx (Sylviculture) 2, Passage des Déportés B-5030 Gembloux	Tél./fax 081 622298 Gsm 0495 927069 E-mail <a href="mailto:tchatchou.t@fsagx.ac.be">tchatchou.t@fsagx.ac.be</a>
---	---	--